

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARSEILLE, MARDI 21 AVRIL 2020

## LA CARSAT SUD-EST, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES ENTREPRISES EN PRÉVENTION ET EN COTISATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans ce contexte de confinement lié à la pandémie de Covid-19, la Carsat Sud-Est poursuit ses missions de prévention et de détermination du taux de cotisation le plus juste payé par les entreprises en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Elle conseille les entreprises sur les recommandations sanitaires appliquées au monde du travail et les informe sur les services et les outils existants.



### LA CARSAT SUD-EST S'ADAPTE ET CONTINUE À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Pour les entreprises qui poursuivent ou reprennent leur activité, le risque que surviennent des accidents du travail et des maladies professionnelles demeure.

Les contrôleurs de sécurité et ingénieurs-conseil de la Carsat Sud-Est continuent à accompagner et conseiller les entreprises à distance, notamment dans l'évaluation des risques professionnels, dans leur réduction et leur maîtrise dans ce contexte de crise sanitaire inédit.

Un ciblage par métier et par secteur a été choisi pour les informer efficacement. Les entreprises peuvent également solliciter le préventeur de leur département par courriel.

Pour trouver le bon interlocuteur, consultez l'[annuaire dédié](#).



### LA CARSAT SUD-EST GARANTIT LE PAIEMENT DE SES INCITATIONS FINANCIÈRES, UNE DE SES PRIORITÉS

La Carsat Sud-Est encourage financièrement les entreprises qui s'engagent dans une démarche de prévention des risques professionnels sous forme de contrats de prévention (pour les entreprises de moins de 200 salariés) et de subventions prévention TPE (pour les entreprises de moins de 50 salariés). Le traitement de ces demandes se poursuit et le versement des aides en cours est toujours assuré.



### LA CARSAT SUD-EST POURSUIT LE TRAITEMENT DES DONNÉES DES COMPTES-EMPLOYEURS

Les conseillers en tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles continuent l'alimentation et le traitement des comptes employeurs et se tiennent à la disposition des entreprises pour répondre à leurs interrogations.

Retrouvez tous les contacts sur [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr).



## LA CARSAT SUD-EST CONTINUE À INSTRUIRE LES DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (ATA)

Le service de l'allocation des travailleurs de l'amiante reste disponible au **09 71 10 13 33** du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9h à 12h ou par mail : [ata@carsat-sudest.fr](mailto:ata@carsat-sudest.fr)



## LA CARSAT SUD-EST FORMULE DES PRÉCONISATIONS SUR LE COVID-19 ET LA PROTECTION DES SALARIÉS

Concernant la prévention du risque sanitaire de Covid-19, la Carsat Sud-Est recommande de suivre les préconisations gouvernementales, qui reposent sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre le télétravail lorsque cela est possible,
- Evaluer les risques liés au Covid-19 dans l'activité professionnelle des salariés et actualiser le document unique d'évaluation des risques,
- Mettre en place des mesures de protection collectives,
- Organiser le travail de manière à éviter les regroupements, garantir une distance de sécurité d'au moins un mètre entre personnes (salariés, publics, clients...) et permettre aux personnes de respecter les gestes barrières,
- Mettre à disposition des salariés des protections individuelles appropriées (gel hydroalcoolique, gants, masques...),
- Organiser le nettoyage adéquat des locaux.



## LA CARSAT SUD-EST RELAIE ET MET À DISPOSITION LES MESURES GOUVERNEMENTALES, LES CONSEILS SANITAIRES ET DE PRÉVENTION

Des outils et services sont à disposition des employeurs et salariés afin de les accompagner dans leurs démarches administratives et dans la protection face aux risques de contamination au Covid-19. La Carsat Sud-Est assure une veille et diffuse l'ensemble de ces mesures sur son site [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr).

- **Les fiches conseil métiers et guides face au Covid-19** : Le ministère du Travail, avec le concours du ministère de l'Agriculture, de l'Anses, du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels, de l'INRS, de l'Anact et des médecins du travail coordonnés par Présance, a rédigé des fiches conseil destinées aux employeurs. Un guide de l'OPPBTP est également téléchargeable.
- **Le site internet Ameli pour les entreprises** : [Covid-19 Obligations et démarches de l'employeur](#). Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du Covid-19, un téléservice dédié a été mis en place par l'Assurance Maladie pour la déclaration des salariés contraints de garder leurs enfants ou présentant des risques élevés de développer une forme grave de la maladie. Vous trouverez tous les éléments sur [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr).
- **La foire aux questions de l'INRS-Covid-19 pour les entreprises** : Quelles mesures organisationnelles mettre en place ? Comment organiser le télétravail ? Quelle protection adopter pour les salariés ?  
[Covid-19 et entreprises](#)  
[INRS - Focus Juridique](#) : Obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie.  
[INRS - Lettre d'information du 31/03/2020 N° Spécial](#) : [Covid-19 Le travail à l'heure de la pandémie](#)

>Suite

- **La note « Covid-19, les masques et les visières de protection » :**

cette **note technique** réalisée par la Carsat Sud-Est propose une analyse et formule des recommandations sur les types de masques, leur utilisation, les masques alternatifs, les points de vigilance...

- **L'annuaire I3R** (réseau d'intervenants respectant le référentiel régional sur les risques psychosociaux). Dans ce contexte de crise sanitaire, les membres du réseau accompagnent les entreprises (plan de continuité ou retour d'activité, accompagnement managérial, dispositif d'écoute psychologique).



### LA CARSAT SUD-EST SE MOBILISE AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES SUR LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES LIÉES AU SECTEUR DU BTP

En collaboration avec les Direccte Paca et Corse et l'agence OPPBTP Paca-Corse, la Carsat Sud-Est accompagne les entreprises du BTP dans la reprise progressive de leurs activités.



**La Carsat Sud-Est en quelques mots :** La Carsat Sud-Est est un organisme du régime général de la Sécurité sociale, qui exerce des missions de service public. Elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises des régions Paca et Corse au titre de la retraite, du bien vieillir, de la gestion et de la prévention des risques professionnels ainsi que de la gestion des données sociales.

#### Contacts presse :

Magali SCHEUCH :

**06 20 28 98 51**

[magali.scheuch@carsat-sudest.fr](mailto:magali.scheuch@carsat-sudest.fr)

Angélique DOBRAS :

**06 22 83 09 55**

[angelique.dobras@carsat-sudest.fr](mailto:angelique.dobras@carsat-sudest.fr)